

Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal

AOÛT 2007

n° 203



« Les Boucles de l'Issole »

Un adjoint aux sports en excellente compagnie

LE MOT DU MAIRE

Avec la toute prochaine rentrée scolaire, nous tournons de fait la dernière page de l'été. C'est pour nous l'occasion de manifester notre espoir assez raisonnable -après plusieurs années d'inquiétude- de voir notre troisième classe maternelle maintenue. Retenons sur ce sujet que d'autres communes, pourtant en plus fort développement démographique, n'ont pas eu cette chance.

Revenons maintenant un court instant sur des festivités estivales particulièrement réussies grâce à notre Comité des Fêtes, à l'Amicale Bouliste, à Tahiti Nuï, au Club de Country, aux Cigales et à tous les organisateurs associatifs dont ceux des Boucles de l'Issole (épreuve devenue, avec ses 20 ans, l'une des premières épreuves départementales). Nous pouvons tous les remercier.

N'oublions pas non plus le personnel communal et les nombreux bénévoles qui n'ont jamais compté ni leur temps ni leurs efforts au service de tous.

Mais tout a une fin et avec ce mois de septembre, c'est la reprise ou la poursuite de travaux communaux programmés pour 2007 qui est à l'ordre du jour :

- La réfection totale de la toiture de l'école maternelle ;
- La réalisation de la deuxième tranche de restauration de l'ancienne gare SNCF ;
- Le ravalement de la façade de l'église ;

et enfin de multiples travaux ou des acquisitions de moindre volume, mais néanmoins de même importance, souvent réalisés par le personnel communal.

Dans cette catégorie, nous poursuivons l'avancée progressive des dispositifs destinés à maîtriser la vitesse excessive de certains véhicules ; je voudrais simplement, sur ce sujet, vous indiquer que, si les premières mesures prises à la demande de nombreux usagers, dans l'urgence à la veille des festivités de la Saint-Just, n'ont pas été parfaites et ont même pu paraître excessives à quelques-uns, elles subiront comme prévu des évolutions destinées à mieux respecter la réglementation tout en améliorant leur efficacité.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.ste-anastasie.fr

Informations pratiques

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

STE-ANASTASIE La Boutique place des Ferrages
Ouverture : -mercredi 14h 18h -samedi 10h 12h
Tél : 04 94 72 29 50 ouvert à tous , VENTE OU DEPOSE

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux
Pour le Canton Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51
Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 7 et 21 SEPTEMBRE 2007, en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme Séverine COURMONTAGNE assurera sa permanence à la Mairie, le Jeudi 06 SEPTEMBRE 2007 de 11 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère). Tél. : 04.94.92.27.08.

DECHETTERIE DU SIVOM DE L'ISOLE à FORCALQUEIRET

Horaires d'ouverture
Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H et 15H à 17H30
Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H
Fermé le Dimanche et Lundi

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :
Le LUNDI 24 SEPTEMBRE 2007
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

C.I.C.A.S. Retraite complémentaire des salariés
Tél. 0820 200 014

Permanence : BRIGNOLES
Cité Administrative, Rue des déportés Mercredi et le Jeudi (au rez-de-chaussée)

BIBLIOBUS

Prochain passage du Bibliobus :
Le MARDI 25 SEPTEMBRE 2007
de 14 H à 15 H au Parking des Ferrages

CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DE L'ARMEE DE TERRE

Prochaines permanences à Brignoles BIJ
Les Mercredi 05 et Jeudi 20 septembre
de 9H30 à 12 H et de 14 H à 16H

Numéros utiles

Mairie

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1er Adjoint (Urbanisme) : 04.94.69.64.45
reçoit le lundi, jeudi et vendredi de 9H30 à 11H30-
Mme Laurent 2ème Adjoint
(Action sociale) : 04.94.69.64.47
Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 10 H à 12 H
-Service cantine : 04.94.69.64.10
Fax : 04.94.69.64.41
Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr
Site Internet : www.ste-anastasia.fr

Assistante Sociale

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale : 04.98.05.17.60

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités). : 04.94.69.44.86

Fourrière Municipale Conventionnée

« IDENTITE CANINE » à Garéoult : 04.94.04.89.33

Police Municipale

Numéro : **06.08.80.45.82**
Pour les événements graves ou urgences (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

Pharmacies de Garde

Numéro du standard d'appel d'urgence : 08.92.46.45.45

Dépannage

E.D.F. : 0 810 333 083 Téléphone : 10 15 (*)
Eau et Assainissement : 0 810 757 757
(*) en cas de dérangement de votre ligne vous pouvez venir en mairie où un téléphone sera mis à votre disposition pour contacter France Télécom.

Conciliateur de justice

Pour le canton, une permanence est assurée en Mairie de La Roquebrussanne, tous les jeudis de 14H à 17H30 sur rendez-vous au 04.94.37.00.90

Gendarmerie Nationale

La Brigade de Gendarmerie Nationale de La Roquebrussanne nous informe de la modification de ses numéros d'appels :

Le **17** uniquement pour les urgences
Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y compris les simples contacts ou demandes de renseignements.



Chronique municipale

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2007

Ouverture de la séance à 20 heures

Monsieur le Maire ouvre la séance en abordant les questions prévues à l'ordre du jour :

Délibération n° 07/28

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'existence d'un projet d'un village senior. Ce projet est situé à l'est du village au quartier du Gaou de Vie. Il concerne un espace d'une surface voisine de 4,3 hectares dont 42,5 % relève d'une propriété communale.

Un aménageur privé envisage la création d'un projet de village destiné aux seniors. Celui-ci concerne la réalisation de 140 unités de logements et de structures complémentaires d'animation sous la forme de locaux communs comprenant notamment salle de réunion, restaurant ... pour une surface hors œuvre nette de 9 000 m² environ.

Les règles d'urbanisme de plan d'occupation de sols approuvé classent l'ensemble de cet espace en zone d'urbanisation future (zone NA) à caractère strict et elles ne permettent pas la mise en œuvre du projet.

Cette opération privée de village destinée aux seniors va accueillir une population évaluée à environ 300 personnes, qui participeront à la vie communale et ne généreront pas de besoins importants en matière d'équipements de superstructures.

Elle représente un intérêt économique pour la commune ainsi qu'un facteur d'animation.

Il est proposé de recourir à la procédure de révision simplifiée conformément aux articles L.123-13 et L. 123-19 du code de l'urbanisme.

L'article L.300-2 du code de l'urbanisme exige que le projet de révision simplifiée soit soumis à la concertation avec la population pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Considérant que la procédure de révision simplifiée relative au projet du village senior représente un intérêt général pour la commune,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13, L.123-19 et L.300-2,

Vu la délibération en date du 10/07/1992 rendue exécutoire le 15/07/1992 par la Sous-Préfecture de Brignoles approuvant le plan d'occupation des sols, Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'initier la révision simplifiée n° 1 du plan d'occupation des sols,
- d'engager la procédure de concertation sur le projet de village senior relative à la révision simplifiée n° 1 pendant toute la durée de l'élaboration du projet. A cet effet, au titre des modalités de concertation, un dossier sera consultable par la population, en Mairie. Une réunion publique aura lieu. De plus, un cahier d'observations sera mis à la disposition du public.

- demande que les services de l'Etat soient associés à la révision simplifiée n° 1 du P.O.S,

- demande que les personnes publiques suivantes : le Conseil Régional, le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, la Communauté de Communes du Val d'Issole, le syndicat mixte d'études du schéma de cohérence territoriale soient associées à la révision simplifiée n° 1 du P.O.S.

- de donner toute autorisation au Maire, pour choisir l'organisme chargé de la révision simplifiée n° 1 du P.O.S,

- de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat ou convention de prestation pour l'étude relative à la révision simplifiée n° 1 du P.O.S

- sollicite de l'Etat, conformément au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983, qu'une dotation soit allouée à la commune, pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration de la révision simplifiée n° 1 du P.O.S.,

- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

La présente délibération sera transmise au Préfet.

La présente délibération sera notifiée aux communes limitrophes : Besse sur Issole, Camps la Source, Forcalqueiret, Rocbaron, Puget-Ville.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et d'une mention dans deux journaux locaux.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 07/29

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'I.V.F.A. (Institut Varois de Formation et d'Animation) pour l'organisation d'un centre de loisirs sans hébergement durant la période du 04/07/2007 au 27/07/2007.

Conditions financières : Le coût de la journée est fixé à 22 € par enfant. Les familles auront à verser à l'I.V.F.A. la somme de 11 € par jour et par enfant.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 07/30

BUDGET COMMUNAL - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Investissement :

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section

Article 1068 : - 100 000 €

Chapitre 10 Article 1068 : Excédent de fonctionnement + 100 000 €

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section

Opération 14 : Travaux en régie Article 2313

Immos en cours de construction + 45 000 €

Chapitre 23 Virement à la section d'investissement

Opération 14 : Travaux en régie Article 2313

Immos en cours de construction - 45 000 €
 Chapitre 021 Virement de la section fonctionnement :
 + 10 000 €

Chapitre 23 Virement à la section d'investissement
 Opération 13 : Acquisition de matériel
 Article 21578 Matériel et outillage : + 5 000 €
 Article 2184 Mobilier : + 5 000 €

Fonctionnement :

Chapitre 022 : Dépenses imprévues - 6 000 €
 Article 60631 : Fournitures d'entretien + 1 000 €
 Article 60636 : Vêtements de travail + 1 000 €
 Article 6184 : Versement à des organismes de formation + 2 000 €
 Article 62381 : Impressions et reliures + 1 000 €
 Article 6247 : Transports collectifs + 1 000 €
 Article 6155 : (Erreur matérielle) - 3 000 €
 Article 61558 : Entretien autres biens mobiliers + 3 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications budgétaires.

Délibération n° 07/31

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Compte 2815 : (Erreur matérielle) - 18 464 €
 Compte 28156 : Matériel spécifique d'exp. + 18 464 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications.

Délibération n° 07/32

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, réunis ce jour en Assemblée Délibérante, que la vente et la transformation d'anciens immeubles en ensemble d'appartements à vocation locative ou de copropriété impose de préciser les modalités d'alimentation en eau et de facturation des consommations aux occupants des appartements de ces immeubles nouveaux ou réaménagés.

En conséquence il propose au Conseil Municipal :

. D'imposer la pose de compteurs individuels par appartement et installés en partie commune, soit en local commun en pied d'immeuble, soit en placard en cage d'escalier ; ces compteurs permettant au service des eaux la facturation individuelle des consommations ;

. De limiter la responsabilité d'exploitation du service des eaux au compteur général situé en limite de propriété, ce compteur général servant de contrôle et de facturation des utilisations d'eau des parties communes (après déduction des consommations relevées aux compteurs d'appartements).

Monsieur le Maire précise en outre que ces dispositions feront l'objet d'une modification du Règlement du service des eaux et de la passation d'un Avenant au contrat d'Affermage du Service avec la Société « Eaux de Provence ».

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide :

. D'imposer la pose de compteurs individuels par appartement et installés en partie commune, soit en local commun au pied d'immeuble, soit en placard sur palier de cage d'escalier ; ces compteurs permettant au service des eaux la facturation individuelle des consommations ;

. De limiter la responsabilité d'exploitation du service des eaux au compteur général situé en limite de propriété, ce compteur général servant de contrôle et de facturation des utilisations d'eau des parties communes (après déduction des consommations relevées aux compteurs d'appartements) ;

. Dit que les dispositions ci-dessus feront l'objet d'une modification du Règlement du Service des Eaux ;

. Autorise le Maire à signer avec la Société des Eaux de Provence, délégataire du service, un avenant au Contrat d'Affermage entérinant ces nouvelles dispositions contractuelles et réglementaires.

L'ensemble des dispositions énumérées ci-avant deviendront exécutoire après signature du Maire des nouvelles pièces contractuelles (avenant et règlement du service), visa de celles-ci par le Contrôle de Légalité et Affichage légal en Mairie.

Ainsi délibéré et voté à l'unanimité par les membres présents ou représentés du Conseil Municipal.

Délibération n° 07/33

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, réunis ce jour en Assemblée Délibérante, que les habitants des quartiers Saragan et Plane Bouis ont demandé à la Mairie de Sainte-Anastasie le raccordement au service d'eau potable de leurs propriétés construites. Il précise que :

. Les bâtiments existants concernés avaient fait l'objet de délivrance de permis de construire avec obligation pour chaque propriétaire de s'alimenter en eau par forage individuel ;

. L'alimentation en eau potable à partir du réseau communal ne peut se faire que sur le réseau de Forcalqueiret après accord de cette collectivité ;

. Ces quartiers étant en dehors de la zone urbanisable de Sainte-Anastasie l'ensemble des travaux d'alimentation en eau potable sera à la charge des propriétaires concernés ;

. La facturation de l'eau potable serait faite aux tarifs en vigueur sur Sainte-Anastasie et l'achat d'eau en gros sur la base d'un compteur général en limite de commune de Forcalqueiret sera faite par la commune fournisseuse à la commune cliente (Ste-Anastasie). En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les dispositions ci-avant et de notifier la présente délibération au Maire de Forcalqueiret afin qu'il saisisse son Conseil Municipal dans le but d'accepter et d'autoriser la mise en application des dispositions ci-dessus énoncées.

Où l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide :

. De demander à la Commune de Forcalqueiret l'autorisation d'alimenter en eau potable à partir de son réseau communal les propriétés situées à Sainte-Anastasia aux quartiers de Saragan et de Plane Bouis ;

. Précise que cette alimentation en eau se fera au moyen d'un compteur général en limite de commune de Forcalqueiret dont la consommation sera facturée par Forcalqueiret à Sainte-Anastasia-sur-Issole ;

. Précise que les travaux de mise en place des réseaux et branchements seront à la charge des propriétaires concernés et selon les dispositions du règlement du service des eaux de Sainte-Anastasia ; cependant la commune sollicitera des aides financières d'autres organismes (Conseil Général, Conseil Régional...) ;

. Précise que la facturation aux abonnés concernés sera faite par le service des eaux de Sainte-Anastasia sur la base des tarifs en vigueur dans la commune. Ainsi délibéré et voté à l'unanimité.

Délibération n° 07/34

COMPTE RENDU ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EXAMEN DU BILAN DU DELEGATAIRE (SEERC) ANNEE 2006

Le contrôle de la Commune sur le délégataire est indispensable. Des obligations de transparence sont prévues comme l'obligation de reddition des comptes. Le délégataire est obligé de produire à la commune un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations correspondant à l'exécution de la délégation (loi du 8 février 95). En application de ce texte, le Maire présente le rapport d'activité, le compte-rendu financier des services de l'eau et de l'assainissement de la société fermière correspondant à l'exercice 2006. Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 07/35

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'action engagée par l'Association des Maires Ruraux du Var afin d'obtenir des pouvoirs publics qu'ils mettent fin aux graves dysfonctionnements du service des transports sanitaires d'urgence en milieu rural. Constatant :

- Que les démarches réitérées auprès du Préfet du Var, depuis octobre 2005, n'ont donné aucun résultat ;
- Que les incidents du type de celui survenu le 17 février 2007, à Barjols où une octogénaire a dû être amputée n'ayant pu être opérée qu'au terme d'un périple de cinq heures après l'appel au 15, n'ont pas cessé ;
- Que les ambulanciers privés ne sont visiblement pas en mesure d'assurer un service de qualité suffisante dans une grande partie du Var rural ;
- Que par contre, généralement, les services de secours le peuvent ;
- Que les pompiers sont favorables à cette extension de leurs missions.

L'Association des Maires Ruraux du Var demande au représentant du gouvernement dans le département de confier aux pompiers, la totalité des transports sanitaires d'urgence, là où manifestement les ambulanciers privés sont incapables de les assurer et où

les moyens des centres de secours le permettent. Entendu cet exposé, le Conseil Municipal de Sainte-Anastasia/Issole, après en avoir délibéré :

-Soutient l'action de l'Association des Maires Ruraux du Var,

-S'étonne que les pouvoirs publics si prompts à invoquer le principe de précaution pour mieux justifier les contraintes imposées aux communes, en matière de risques naturels ou d'incendies de forêts, l'ignorent ici délibérément et négligent de mettre un terme à une aussi évidente mise en danger d'autrui ;

-Regrette que la préservation de parts de marché des uns et du confort bureaucratique des autres passent avant la préservation de l'intégrité et de la vie de nos concitoyens,

-Demande au préfet du Var de confier aux pompiers, dans les zones rurales où les ambulanciers privés ne le peuvent visiblement pas où les moyens du SDIS le permettent, la mission d'assurer les transports sanitaires d'urgence, l'appel prioritaire du 18 se substituant à celui du 15 ou le Centre 15, après examen du problème et évaluation de l'urgence, mobilisant le centre de secours le plus proche ;

-Décide de tenir à la disposition de la population communale, dûment informée, un registre de soutien à l'action engagée.

Délibération n° 07/36

Composition de la commission d'appel d'offres :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
-M Roger SABATIER	-M Bruno PICAUDE
-Mme Rose-Marie BRETON	-Mme Claude MAROUZE
-M Lucien RAYNAUD	-Mme Marie LAURENT

Adopté à l'unanimité.

USAGE DU FEU DEBROUSSAILLEMENT



Pour l'heure, les feux sont strictement réglementés. L'incinération des végétaux coupés sera possible à partir du **1er OCTOBRE**, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- vent inférieur à 40 km/h ;
- pas de foyer sous les arbres ;
- bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers ;
- surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle de l'extinction à tout moment ;
- extinction totale par noyage en fin d'opération ;
- s'assurer de l'extinction complète en partant.



QUESTIONS DE PARKING...



Il serait vraiment exceptionnel u'au cours de l'écoute des oléances d'un quidam dans la rue –mais propriétaire d'une voiture- la question du stationnement ne vienne sur le tapis.

On ne peut alors se dérober à des

explications, aussi pédagogiques soient-elles, sans pour autant arriver à convaincre notre interlocuteur sur un sujet de choix pour alimenter les conversations.

Dans un village ancien, bâti sur le flanc d'une colline, les rues ont été prévues pour la circulation des charrettes à une époque où personne ne se doutait du développement débridé de la civilisation mécanicienne, symbolisée pour nous, par les automobiles.

Indispensables dans notre village étendu sur plusieurs satellites, elles pallient l'absence de moyens de transports en commun réguliers et pratiques entre villages, centres commerciaux ou administratifs.

Leur nombre ne cesse cependant de soulever des problèmes de stationnement, chacun aspirant à se garer devant sa porte dans les rues d'une autre époque.

Devançant l'asphyxie complète du village, la Mairie a entrepris l'aménagement de parkings.

Le premier, celui des Ferrages, d'une contenance d'environ 100 voitures totalement réalisé par le personnel municipal, boudé un certain temps, « fait le plein » tous les soirs, par la force des choses.

Un terrain voisin dont l'entrée a été matérialisée permet de doubler sa capacité. Le parking des écoles, étendu et achevé cette année offre, en outre, un espace supplémentaire appréciable.

On peut, aujourd'hui, affirmer que la contenance globale de ces parkings est, pour le moment, simplement suffisante, non seulement pour supprimer le stationnement anarchique actuel dans les rues, mais aussi pour mettre fin à des discussions vaines et stériles qui n'ont jamais apporté de contributions et de suggestions positives, aptes à être mises en œuvre.

M. Michel CUENOT
1^{er} Adjoint chargé de l'urbanisme

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DURANT LE MOIS ECOULE

- **Poursuite de la tonte des bas côtés** des chemins (perturbés par le vol du matériel de débroussaillage) ;

- **Préparations et démontages divers** à l'occasion des nombreuses festivités estivales

- **Pose** de matériel et de signalisation routière

- **Travaux** dans les écoles et dans le restaurant scolaire



- **Réfection totale de la toiture de l'école maternelle** par l'entreprise AB CONSTRUCTION.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ISSOLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Comme annoncé dans de précédents bulletins, la Société SODEO a procédé aux premières visites des installations individuelles.

La Communauté de Communes nous indique que ces opérations se poursuivront périodiquement dans le sens horaire inverse (Après un départ dans les quartiers du Labonnet, de Bellevue et des Bréguières).

Nous rappelons qu'il ne s'agit que d'une opération destinée à un diagnostic informatif.

Seuls quelques cas isolés pourront à ce stade être suivis d'une prescription de travaux.

Ceux-ci peuvent par exemple concerner :

- absence d'installation (fosse ou épandage) ;
- pollution signalée par le voisinage ;
- pollution avérée de la nappe phréatique (anciens puits ou forages désaffectés).



LE 200ème NUMERO

Il est coutumier chez nous de fêter dignement certains événements nationaux, de célébrer le succès à un examen, la victoire à un concours de boules, de sabler le champagne quand le cancre rapporte une bonne note en course à pied ou pour toute personne dont la télévision ne manque pas de nous rappeler le nom.

A Ste-Anastasie, la Mairie a tout simplement oublié de fêter dans le 200ème numéro du Bulletin Municipal paru en avril 2007.

C'est peut-être prétentieux de le souligner, mais il faut reconnaître qu'il est devenu, par sa parution mensuelle, une véritable institution villageoise.

D'aucuns n'hésitent-ils pas à venir prendre de ses nouvelles quand il accuse un certain retard ?

La sortie du premier numéro date du mois de mai 1989 et ne comptait que quatre pages, péniblement remplies. M. Machet, adjoint, en a été le fondateur.

Après sa mort survenue quelques mois plus tard, un autre adjoint, Monsieur Michel Cuenot, prit la succession.

A l'époque où la Mairie n'était pas équipée d'ordinateurs, la confection d'un bulletin demandait au moins quatre jours. Toute faute d'orthographe exigeait une nouvelle frappe ; les titres des articles, découpés, devaient être agrandis à la photocopieuse ; puis venait la mise en pages par collage à l'aide d'une table lumineuse bricolée localement ; le tirage était confié à un professionnel de Brignoles.

Puis vint l'informatique avec sa simplicité de correction des textes et de mise en page, la location d'une tireuse professionnelle à grand débit. Une secrétaire prit alors la succession, depuis la frappe des articles qui lui sont confiés jusqu'au tirage définitif.

Une nouvelle étape dans la présentation revint à l'usage de la photographie en couleur et à une machine d'une nouvelle génération couplée à l'ordinateur qui imprime en couleur et agrafe les pages, à raison de 950 exemplaires. Ainsi, d'un travail entièrement artisanal, nous sommes arrivés à un équipement semi-professionnel.



VENDANGES 2007

Vous voulez participer aux vendanges ? Débutants ou expérimentés votre candidature intéresse les viticulteurs. L'ANPE de Brignoles vous met en relation avec les domaines viticoles. Pour tout renseignement, consulter l'ANPE de Brignoles, Equipe Agriculture (Mmes Rocca ou Gadonna). Consultez les offres d'emploi sur Internet : anpe.fr/region/paca (code métier 41117).

La vie associative



GYM DANSE TASIE C'est la rentrée !

Beaucoup d'entre nous attendent avec impatience la remise en forme par Nicole et Pascale !

Vous aimez l'effort physique dans le plaisir et la convivialité, venez rejoindre une équipe sympathique au gymnase de Ste-Anastasie :

Le lundi : 9H30 - 10H30 « Gym Tonic » avec Pascale
10H30 - 11H30 « Gym Douce » avec Nicole

Le jeudi : 10H - 11H « Gym pour tous » avec Pascale

Le mercredi et le jeudi soir : 19H30 - 20H30 « Gym pour tous »

Reprise des cours le lundi 10 septembre.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez me joindre au 04.94.72.20.86. La Présidente

04 94 72 20 92

Atelier Broderies
tous modèles

Nid d'abeille
Couture

RETOUCHES - CONFECTION - AMEUBLEMENT
Corinne Boniface
83136 SAINT-ANASTASIE

NOUVEAU
CRÉATION & REFECTION
DE TONNELLES
ET PERGOLAS

TOUTES
RETOUCHES
CUIR

FORUM DES ASSOCIATIONS

Les associations sportives, culturelles ou de loisirs du village, membres de la Commission Extra-Municipale des Sports et Loisirs tiendront leur

« FORUM »

Le samedi 8 septembre
à la salle polyvalente
De 14 H à 18 H

Les Présidents seront heureux de vous y accueillir pour vous présenter leurs activités destinées aux jeunes et aux moins jeunes.

Venez les découvrir ou les redécouvrir, vous apprécierez, sans aucun doute, leur grande diversité.

Apéritif de clôture à 18 H.

CHORALE « CHANT ET AMITIE »



Revenons sur le mois de juin –qui fut très chantant et musical- en commençant par la désormais traditionnelle fête de la musique, fixée au 21 juin. Si l'on en juge par les applaudissements nourris, nous pensons pouvoir dire que le public a bien apprécié notre prestation !

Vint ensuite un groupe de quatre chanteurs néerlandais, des plus sympathiques, dont le programme –à

cappella- a charmé l'auditoire par son talent et sa convivialité, puisqu'ils allèrent jusqu'à souhaiter se joindre à nous pour reprendre en final « Prenez le temps de chanter » de Charles TRENET que nous avons interprété précédemment.

Malgré l'oubli de « Var Matin », précisons que nous avons bien participé au Festival de Chorales organisé par Camps-la-Source le 23 juin en soirée.

Se sont produits : le collège Guy de Maupassant de Garéoult et Bastide Saint-Pierre, Al Segno d'Aix en Provence, Chant et Amitié de Sainte-Anastasie, Chants de la source de Camps-la-Source, Cantabile de Garéoult, Eclats de voix de Brignoles, Article 9 de Correns.

Très agréable manifestation chantante, suivie d'un casse-croûte payant au bénéfice du Secours Populaire.



Enfin, pour clore ce mois de juin nous nous rendîmes en car le 30 juin à Rians, pour le 5ème Festival de Chorales. L'ambiance et l'accueil, des plus chaleureux, excellentement choisis, se composait de cinq chorales et d'un trio instrumental interprétant chants classiques, sacrés, variétés et gospel : Harmonia de Rians, Point d'orgue du Beausset, Castellans de Peypin, Oratorio de Jouques et Crescendo du Tholonet, Trio instrumental « Kalinka ».

En final, la « Coupo Santo » interprétée par l'ensemble des 150 choristes.

Si vous êtes tentés par le chant choral, n'hésitez pas à nous contacter, ou, mieux, venez nous découvrir à partir du lundi 10 septembre prochain, à 17H30 à la salle

polyvalente pour la reprise des répétitions. Vous pourrez ainsi juger du plaisir que nous prenons à chanter et peut-être... nous rejoindre.

Notez qu'auparavant, nous serons présents au Forum des Associations qui se tiendra de 14 H à 18 H le 8 septembre prochain à la salle polyvalente.

Vous nous trouverez également sur le site internet : www.ste-anastasie.fr à la rubrique « association ». En attendant, poursuivez agréablement vos vacances.

Une choriste



ARTS'TASIE

Dès le mois de septembre, Arts'Tasie reprendra ses activités. L'atelier des adultes rouvrira ses portes le jeudi 6 septembre à 14 heures.

Afin de vous donner toutes informations sur nos activités, Arts'Tasie sera présente au Forum des Associations, le samedi 8 septembre, à partir de 14 heures à la salle polyvalente.

La rentrée, pour les enfants, est prévue pour la semaine suivante : le mercredi 12 septembre à 14 heures.

En attendant, bonnes vacances à tous.

Une Arts'Tasienne



LES RANDONNEURS DE STE-ANASTASIE

La reprise des activités aura lieu le mardi 4 SEPTEMBRE, à 8 H 30, au lieu de rendez-vous habituel.

L'Assemblée Générale se tiendra le :
Jeudi 6 SEPTEMBRE
à 18 H Salle Polyvalente.

La Présidente - Nanou MORIN



CLUB DES CIGALES

Comme chaque année depuis 1991, la fête de la St-Just est l'occasion, pour nos valeureuses Cigales d'exposer leur travail de l'année. Afin de renouer avec son passé, le Club a installé son « stand », ce 22 juillet 2007, sur la place de la Gare. L'affluence remarquée autour du stand fut un encouragement pour continuer les activités manuelles et artistiques. Le jeudi 9 Août, soirée à l'Abbaye du Thoronet pour un rendez-vous avec les « Petits Chanteurs de Sainte-Croix de Neuilly ». Un vrai régal pour les amateurs de musique sacrée.

La période estivale s'achève à peine et déjà il nous faut penser à la rentrée.

Voici le calendrier de reprise des activités du Club:
au local, rue A. Daudet

-le 5 Septembre 2007 à 14H30 : Travaux d'aiguilles

-le 6 Septembre 2007 à 14H30 : Emaux -

Bibliothèque pour tous - Permanence

-le 14 Septembre 2007 à 14H : Peinture sur toile

Selon la demande, peinture sur soie, sur verre, macramé.... le mardi après-midi

-Les cours d'anglais reprendront en octobre en fonction du nombre d'inscrits, et après une réunion préparatoire 2ème quinzaine de septembre

à l'ancienne mairie, rue Notre-Dame

-le 1er Octobre 2007 à 17H : Français pour nos concitoyens étrangers.

-Les cours d'informatique et de photos-vidéos reprendront en octobre après une réunion préparatoire 2ème quinzaine de septembre.

à l'ancien local du secours populaire, rue A. Daudet

-début octobre : Sculpture le samedi après-midi

Pour plus de renseignements et inscriptions rendez-vous au FORUM des ASSOCIATIONS le 8 Septembre 2007 de 14H à 18H à la Salle Polyvalente nous serons heureuses de vous y accueillir.

- Retenez dès à présent la date du 6 Octobre 2007 à 14H30, pour fêter ensemble à la Salle Polyvalente, le 20ème anniversaire du Club. 20 ANS DEJA !!!!

Le dimanche 2 Décembre 2007 à 15H30 au Zénith de Toulon : le Bal de l'Empereur (musique et danses viennoises) – Prix par personne en 1ère série, transport par car compris : 45€. Inscriptions avant le 31 Octobre 2007 au 04 94 72 21 98 ou au local le jeudi après-midi.

D'autres sorties à l'Opéra de Toulon sont programmées : « La Traviata » le 14 Octobre 2007 à 14H30 ; « Le Pays du Sourire » le 11 novembre 2007 à 14H30.

Informations lors du Forum des associations le 8 septembre, ou au 04 94 72 21 98.

La Présidente - RM.BRETON



SALOON COUNTRY DANCE Un peu d'histoire sur notre association

C'est en Décembre 2003 que l'idée vient tout à coup à ROSINA et EDGAR venant d'arriver à SAINTE-

ANASTASIE, charmant petit village de la Provence Verte.

Ayant déjà pratiqué la danse COUNTRY en région parisienne, là où nous avons vécu XX années..... et sans trop de réflexions, nous avons décidé de créer le "SALOON COUNTRY DANCE". Avec JEROME notre professeur nous avons lancé le 1er cours de COUNTRY le LUNDI où nous n'étions que 12 personnes ; toujours avec beaucoup de succès et de plus en plus d'adhérents intéressés par la danse Country, nous avons donc été obligés de faire appel à un second Professeur, LYCIA, pour pouvoir donner des cours le JEUDI. Nous avons donc actuellement 4 cours par semaine et jusqu'à 74 adhérents en 2006/2007 ; c'est un très grand succès et nous sommes fiers d'avoir apporté à SAINTE-ANASTASIE cette passion pour la COUNTRY et tout le bonheur pour nos adhérents.

LA DANSE COUNTRY, c'est une des formes de danse la plus variée qui peut se diviser en 3 catégories indissociables les unes des autres :

LA « LINE DANCE » La plus originale et la plus Fun...on s'éclate sur un rythme endiable....

Les « DANSES EN COUPLE CHOREGRAPHIEES » on toujours un grand succès, des danseurs débutants jusqu'aux plus confirmés, un vrai plaisir à regarder...

Le Mixer est une danse de couple qui entraîne un changement de partenaire.

Le **"FREE STYLE"** ce sont des danses stylisées qui s'apparentent au CHACHA, VALSE, POLKA, SWING, ROCK

Mais la plus typique de toutes c'est le **"TEXAS TWO STEP"** qui plaît toujours énormément...

L'indissociabilité de ces trois catégories de danses ainsi que la simultanéité de leur pratique entraînent un règlement appelé : "L'ETIQUETTE DE LA PISTE" ne gêner aucun danseur....

Voici un peu d'histoire sur notre très chère danse COUNTRY et toujours la convivialité, dans une ambiance très sympathique ; on danse à son rythme et tout le monde peut se faire plaisir ; il n'y a pas d'âge ; c'est toujours et encore le but de notre Association « SE FAIRE PLAISIR, DONNER DE LA JOIE ET DU BONHEUR AUX AUTRES »

Nous vous donnons donc Rendez-vous le jour du FORUM qui aura lieu le SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2007 / A PARTIR DE 14 H. / SALLE DU GYMNAS. TASIE.

Notre plaisir sera de vous donner toutes les informations que vous souhaiteriez connaître. Pour avoir encore plus de renseignements sur nos horaires de cours, tarifs etc.....vous pouvez dès à présent aussi nous téléphoner au : « 06 72 01 64 62 ou 06 89 91 90 08 »

A TRES BIENTOT ; Rosina, Edgar et toute notre équipe du Conseil d'Administration.



CLUB DANSE TASIE En piste pour une 7ème saison.

L'assemblée générale qui c'est tenue le 29 juin 2007, laisse apparaître un bilan plus que positif, tant sur les finances que sur un nombre d'élèves en constante progression.



Présent au prochain forum qui se tiendra le 8 septembre 2007 de 14h à 18 h à la salle polyvalente. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à venir nous rendre visite pour tous renseignements complémentaires et pour les inscriptions de la saison 2007/2008.

Lundi : salle polyvalente de Besse/issolle
19h15 cours assouplissement JAZZ
20h cours danse en ligne
21h cours salsa

Mardi : salle polyvalente de ste Anastasie/issolle
18h30 danse de salon 3ème niveau
19h30 danse de salon 2ème niveau
20h30 danse de salon débutants

Mercredi : 19h stage de danse
19h45 stage technique
20h30 danse de salon 1er niveau
Tél : Yolande 04 94 72 29 81

Site : www.ste-anastasie.fr
La Présidente - Yolande JACQUOT

FOOTBALL Les champions dignement fêtés

Pour la première fois, le football club de Rocbaron et l'Etoile Sportive de Sainte-Anastasie s'offrent collectivement un titre de champion du Var.

Au cours de la réception au stade municipal de Rocbaron, les moins de 15 ans ont présenté leurs trophées aux maires des deux communes, Jean-Claude Félix et Jean-Pierre Morin, en présence de nombreux supporters et parents.

Sous la conduite du trio Bruno Illiano, Thierry Pallo, et Jean-Luc Giana, l'équipe avait terminé première de la Poule B. Puis dans un tournoi triangulaire pour le titre départemental, elle avait battu Trans par 3 à 0 et Toulon jeunesse Méditerranée par 1 à 0. Les jeunes footballeurs joueront la saison prochaine en championnat excellence. Ils reprendront les entraînements dans la deuxième quinzaine du mois d'août.

Var Matin - Vincent TIVOLI



E.S.S.A. - Football Reprise des entraînements

18 ans : Lundi 13 août (horaires à définir)
15 ans : Vendredi 17 Août de 18H à 19H30
13 ans : Jeudi 16 Août de 18H à 19H30
Benjamins : Mercredi 29 Août
de 14H à 16H
Poussins : Mercredi 5 Septembre
de 16H à 18 H
Débutants (2001-2002) : Mercredi 5
Septembre de 16H à 17H30
Bébés foot (2002-2003) : Mercredi 5
Septembre de 15H à 16H
Bonne rentrée à tous ! A vos crampons !!



SAINT HUBERT

La Société Intercommunale de chasse « La St-Hubert » et la Société de chasse de Ste-Anastasie organiseront le **SAMEDI 3 NOVEMBRE** prochain une manifestation à la fois religieuse, éducative et festive à Ste-Anastasie.

La Commune de Sainte-Anastasie y apportera son concours. Cette journée dont nous parlerons dans nos prochains bulletins municipaux comprendra une messe à l'église de Sainte-Anastasie, une présentation d'un équipage (chevaux, chiens et

sonneurs) ainsi que des stands présentant cette activité traditionnelle.

La vie au village

TRIBUNE LIBRE

Courrier de C Adau en date du 04/07/2007

Monsieur le Maire,

Suite à mon accident de vélo le 10 juin aux environs de midi accompagnée de ma fille et de mon amie survenu dans le gué sur le chemin du Saragan, je souhaite, par votre intermédiaire, remercier ces quatre personnes dans la gazette de Ste-Anastasie.

En effet, ces quatre personnes inconnues ont pris de leur temps pour appeler les pompiers, prendre soin de ma fille et de s'occuper de moi (un pompier volontaire pas en service). Pour ma part, l'accident s'est conclu par une fracture du tibia et du péroné. Arrêt de travail de 3 mois. Ma fille qui était sur mon vélo, attachée, par chance, n'a eu aucun problème. Je tiens donc à remercier du fond du cœur ces personnes qui m'ont aidée et aidé mes proches par leur soutien. Ce jour-là, j'ai pris conscience que dans cette société, des gens donnent de leur temps à des parfaits inconnus également les pompiers et la police municipale qui a pris le soin de m'appeler.

Mon seul souhait aujourd'hui est que vous preniez la peine afin qu'aucun accident se reproduise, de signaler par un panneau : cette voie est dangereuse pour tous cycles motorisés ou non.

En effet, cela peut être préjudiciable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Une habitante occasionnelle de Ste-Anastasie.

C. ADAU

ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE

La rentrée des enfants aura lieu le **MARDI 4 SEPTEMBRE** à 8 H 30

ECOLE PRIMAIRE

Nouvelles inscriptions : Le Directeur prendra les nouvelles inscriptions le vendredi 31 Août et le lundi 3 septembre de 9H à 11H30.

Veuillez être munis du : certificat de radiation, certificat d'inscription (délivré par la mairie de Ste-Anastasie sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile), carnet de vaccinations, livret scolaire et livret de famille.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les cartes de transports scolaires vers le collège de Rocbaron, les collèges et lycées de Brignoles, les établissements de second degré (au départ d'autres communes) sont délivrées en mairie.

Prix : 75 € (tarif forfaitaire pour l'année scolaire).
Se munir de deux photos d'identité

GARDERIE SCOLAIRE

La garderie scolaire fonctionne dans les conditions suivantes :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

-Matin : de 7H30 à 8H30

-Soir : de 16H30 à 18H. précises

Si aucune inscription préalable n'est nécessaire le matin, il est toutefois demandé aux parents d'inscrire leurs enfants auprès de la responsable de la garderie le matin avant 8H30 pour la garderie du soir.

TARIF : Pour toute prise en charge effectuée par le personnel de surveillance, les frais de participation dus par les parents sont de 1 € par jour (matin et/ou soir). Tout enfant que l'on ne vient pas chercher dès la sortie de l'école « est pris en charge ». Tous les paiements sont effectués d'avance, soit le matin pour la journée. A défaut de cette procédure, les enfants ne seront pas accueillis.

RESTAURANT SCOLAIRE

Les inscriptions au restaurant scolaire de la commune seront prises en mairie à compter du **MARDI 21 Août 2007**. Se munir des justificatifs de domicile et de travail.

Nota : Pour le jour de la rentrée, inscrire impérativement les enfants avant le lundi 03 septembre 9 H.

COLLEGE DE ROCBARON

Rentrée scolaire 2007/2008

6ème : Mardi 4 septembre 2007

de 9H à 12H et de 14H à 16H

3ème : Mercredi 5 septembre 2007 de 9H à 12H15

5ème : Jeudi 6 septembre 2007

de 9H à 12 H et de 14H à 16H

4ème : Vendredi 7 septembre 2007

de 9H à 12 H et de 14H à 16H

Les repas seront assurés pour les enfants "demi-pensionnaires" dès le 4 septembre.

Les 4, 5, 6 et 7 septembre, réunion pour les parents à 9 H à l'auditorium du collège, suivie d'une visite.
Rentrée générale pour tous le lundi 10 septembre en fonction des emplois du temps de chacun.

Agenda des manifestations septembre 2007

- Jeudi 6 Septembre** : Assemblée Générale du Club des Randonneurs
18 H – Salle Polyvalente
- Samedi 8 Septembre** : Forum des Associations
De 14 H à 18 H – Salle Polyvalente
- Samedi 15 Septembre** : Assemblée Générale du Club de Tennis
17 H 30 – Salle Polyvalente
- Dimanche 30 Septembre** : Foire à la Brocante
Toute la journée – Place de la gare

LE CARNET DE STE-ANASTASIE

Mariages :

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de :

-Melle Isabelle CHEVY et M. Marc DUMESNY, célébré le 30 juin 2007 ;

-Melle Céline MERLATTI et M. Frédéric FAISSOLLE, célébré le 30 juin 2007 ;

-Melle Loubna CHEBOUTI et M. Mathieu BERENGER, célébré le 07 juillet 2007 ;

-Melle Ludvine FENELLE et M. Jonathan DESIMEUR, célébré le 21 juillet 2007.

Les familles BRISSOT et MORPELLI ont la joie de vous annoncer le mariage de leurs enfants DAVID et SYLVIE, le 18 Août 2007. Félicitations aux deux familles réunies. Nous présentons toutes nos félicitations aux nouveaux époux.

Naissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Enzo IVARS, né le 21 juin 2007, ainsi que la naissance de Leyni ADDOU, né le 03 juillet 2007.

Nous présentons toutes nos félicitations à leurs parents.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

-Mme Simone JACQUIER épouse FRANCHINI, survenu le 05 juillet 2007 ;

-M. Alberto CAIRA, survenu le 18 juillet 2007 ;

-M. François HERNANDEZ, survenu le 27 juillet 2007 ;

-M. Léandre BOUGAREL, survenu le 27 juillet 2007.

Nous présentons toutes nos condoléances à leurs familles.

Remerciements :

Madame Hélène CAIRA, son épouse, sa fille Joëlle, ses fils Michel et Christian, petits enfants, arrière-petite fille et toute sa famille, ont la douleur de vous faire part du décès de Monsieur Albert CAIRA survenu dans sa 84ème année.

Ils remercient toutes les personnes présentes et celles qui ont partagé leur peine.

Madame Christiane BOUGAREL et sa famille remercient très sincèrement toutes les personnes qui par leur présence, leurs paroles de réconfort et leur message, leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de Monsieur Léandre BOUGAREL.

Monsieur Joseph FRANCHINI et ses enfants ont été très touchés par les témoignages de soutien et de sympathie lors du décès de Madame Simone FRANCHINI survenu le 5 juillet 2007. Les familles Franchini et Jacquier tiennent à vous remercier de vos présences, de vos écrits et de toutes ces fleurs reçues.

Les Poètes de Ste-Anastasia

Napperons de dentelle.

Je possède des napperons de dentelle
Exécutés par une femme aux doigts de fée
Ma mère. Oui, c'est elle
Qui avait croché
Ces blancs napperons de dentelle
Si beaux que je les croyais
Uniques en leur beauté....

Mais j'ai vu ce matin
En marchant dans mon allée
De grands napperons blancs, très fins,
Accrochés aux herbes du pré.

Ils sont si beaux ces napperons tissés
En une nuit par la bouche de l'araignée
- Avec motif central, fils finement tendus
Et ajourés auxquels sont suspendues
De ci, de là, des perles de rosée –
Qu'ils rivalisent de beauté
Avec ceux que ma mère a laissés.

Jeannette Carrière

PETITES ANNONCES

-Vends bateau Marque ROCCA Super Mistral Cabine 2 couchettes 5m50. Moteur Hors Bord 115 cm + moteur auxiliaire 8 CV, équipé pêche, promenades, sondeur accastillage complet pour 5 personnes. Très bon état. Place à l'année à flot à l'Aiguade chez particulier. Pour plus de renseignements **tél. : 06.09.98.59.63.**

Prix 6 500 € à débattre.

-Vends 405 SRI pour pièces. Attelage compris. Prix à débattre. **tél. : 04.94.72.25.38**

A vendre vélo d'appartement 30 €. **tél. : 04.94.72.20.58**

A vendre Clio 2 Diesel 4 000 €, couleur Navy 5 CV, 1.9l diesel, 5 places (3 portes) 144 000 km, C.T. OK **tél. : 06.22.73.61.19**

Vends : Lit 90 X 190 laqué blanc avec tiroir (pouvant contenir un 2ème matelas) 50 €, Vélo fille b'twin « nature » (Décathlon) 24 pouces 50 €

-Hotte « best » blanche largeur 60 cm 10 € **tél. : 06.32.50.84.49 - 08.71.25.63.53**

A vendre 4x4 Renault 2.0 Expression, année 2002, 1ère main, 65 000 km. TBE **tél. : 04.94.72.23.07**

Cherche personne pour s'occuper d'une personne âgée, tous les jours 1 heure voir + du 31/08 au 15/09. **tél. : 06.70.52.20.17**